

# Les informations du CHSCT

vous sont communiquées par vos représentants SUD-Rail



## DROIT D'ALERTE déposé sur les TGV au départ de Paris Une direction irresponsable !

### Pourquoi un droit d'alerte :

Suite à la menace terroriste, le plan vigipirate est relevé à son maximum en Ile de France (niveau alerte attentat) et ce depuis le 8 janvier dernier. Les gares et les trains sont évidemment un des lieux particulièrement concernés.

Par ailleurs, le Plan Sûreté Entreprise prévoit notamment plusieurs missions claires pour les ASCT :

- la visite de la rame afin de s'assurer notamment qu'aucun colis n'a été posé à bord du train avant la montée des voyageurs.
- s'assurer de l'étiquetage des bagages une fois les voyageurs à bord.

Des membres SUD-Rail aux CHSCT TER et Voyages ont déposé, dimanche 18 janvier, un droit d'alerte car l'employeur ne permet pas aux ASCT de réaliser ces missions, notamment sur les crochets courts (*visite de la rame irréalisable dans le temps imparti*) ou encore lorsqu'un ASCT se retrouve seul commandé en rame de queue (*vérification de l'étiquetage des bagages, visite de la rame irréalisable, sécurisation à bord impossible*), droit d'alerte couvrant tous les ASCT assurant des TGV au départ de Paris gare de Lyon.

### Enquête immédiate

C'est le RRH côté employeur qui a mené l'enquête immédiate avec les 2 membres SUD-Rail ayant déposé le droit d'alerte.

A aucun moment, les membres SUD-Rail n'ont eu le sentiment que le RRH ait tenté de trouver une solution.

Pire, le RRH s'est livré à plusieurs faits graves, il n'a rien trouvé de mieux que de tenter de faire croire que le plan vigipirate avait été allégé, et a ensuite rédigé un faux en faisant croire que les 2 membres CHSCT en question avaient co-signé un document qu'il a rédigé lui seul sans même soumettre la version finale aux membres en question.

Les membres SUD-Rail se réservent le droit de déposer plainte pour faux et imposture contre le RRH.

Un désaccord total a donc été acté et les CHSCT ont été réunis en urgence mardi 20 janvier.

### Des présidents de CHSCT en dessous de tout !

Les Présidents des CHSCT ne semblaient eux non plus pas ouverts au dialogue. (*pour rappel il s'agit des 2 DUO TER et Voyages qui occupent ces postes*). Pour exemple, au bout de 2 minutes chrono de réunion, le Président du CHSCT TER a annoncé, « *Voilà, je vous ai tout dit, je compte lever la séance* ». Nous l'avons évidemment renvoyé à ses chères études.

Une attitude provocante donc mais surtout irresponsable quand on parle d'un sujet si sensible et important pour la sécurité de tous.

Les membres CHSCT ont essayé lors de ces CHSCT :

- de poser des questions,
- de préciser ce que les agents nous ont fait remonter,
- de demander des éclaircissements sur les mesures mises en place dans le cadre du plan vigipirate Alerte Attentat,
- d'obtenir des précisions sur les missions des différents intervenants,
- d'échanger sur ce qui pourrait être mis en place.

Les Présidents des CHSCT ont adopté une attitude puérile (*l'un un peu plus que l'autre*) consistant à refuser de répondre aux questions et à refuser le débat. Chacun en pensera ce qu'il voudra....

**Ce sera donc à l'Inspection du Travail de trancher sur la nature du danger soulevé par les membres CHSCT. En attendant, ben vous savez que vous pouvez compter sur votre direction ! (sic)**

Menaces terroristes...